

**Fonds de recherche  
sur la nature  
et les technologies**

**Québec** 

**RAPPORT DU CHANTIER SUR LE PROGRAMME  
« PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE »**

**ET**

**« ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PÔLES D'EXCELLENCE  
EN RECHERCHE »**

**27 novembre 2003**

## **1.- Problématique**

Le programme « *Projet de recherche en équipe* » fait partie des changements majeurs qui ont été apportés depuis trois ans déjà à la programmation des activités du Fonds Nature et Technologies. Ce programme se veut une suite logique au programme « *Soutien aux équipes* », tout en étant mieux ciblé en fonction des nouveaux besoins et en complémentarité avec les autres programmes de subventions, tant au Québec qu'au Canada. Toutefois, le Fonds a constaté que ce nouveau programme a été mal compris ou mal accepté par plusieurs chercheurs et même par des membres des comités d'évaluation concernés.

Les coupures budgétaires récentes associées à la disparition des crédits excédentaires provenant des subventions reportées ont fortement affecté la situation financière du Fonds. Le conseil d'administration, à sa réunion de juin 2003, a donc décidé de faire porter sur ce programme les principales coupures de son budget pour l'année en cours et de reporter au printemps la tenue du concours 2004-2005.

Pour tenir compte des commentaires reçus par le Fonds, le conseil d'administration a convenu de créer un chantier ayant pour mandat d'examiner différents aspects de ce programme et de formuler les recommandations appropriées au conseil d'administration pour sa réunion de décembre 2003. Ce chantier a également reçu la tâche de proposer des mesures facilitant l'émergence de regroupements stratégiques.

## **2.- Mandat confié au comité responsable du chantier**

Le comité, dont la composition apparaît à l'annexe 2, s'est penché sur les deux volets du mandat.

### **2.1 Pour le programme *Projet de recherche en équipe***

Effectuer un premier bilan du programme et proposer au conseil d'administration les ajustements éventuels à effectuer au programme en tenant compte de la nécessité pour le Fonds :

- de continuer à soutenir la recherche innovatrice à l'interface des expertises et des disciplines;
- d'augmenter son appui à l'émergence de nouveaux pôles d'excellence;
- de mieux cibler le programme de façon à maximiser sa stratégie d'effet levier et de complémentarité par rapport aux programmes fédéraux;
- de tracer un portrait des meilleures pratiques d'évaluation de projets de recherche novateurs de nature interdisciplinaire et définir, selon le cas, les meilleures procédures d'évaluation à mettre en place.

## 2.2 Pour le programme Regroupements stratégiques

- Effectuer un inventaire des différentes stratégies pouvant favoriser et supporter l'émergence de nouveaux pôles d'excellence dans les regroupements stratégiques existants ou conduire à la création d'un nouveau regroupement stratégique.
- Proposer au conseil d'administration, en tenant compte de l'ensemble de l'environnement actuel de la recherche universitaire au Québec, les moyens à privilégier pour appuyer l'émergence ou le renouvellement de regroupements stratégiques.

## 3.- VOLET Projet de recherche en équipe

### 3.1 Bilan

Les organismes fédéraux investissent de plus en plus en recherche mais la majeure partie de leurs crédits se retrouvent dans leurs programmes traditionnels. Toutefois, une étude du CIRST, commandée par le Fonds, démontre que depuis quelques années plusieurs organismes subventionnaires dans le monde se lancent dans de nouveaux programmes de soutien aux projets innovateurs et interdisciplinaires. Il est intéressant de noter par contre que peu, sinon aucun, de ces nouveaux programmes n'ont trouvé de méthodologies efficaces pour évaluer les aspects novateurs des projets. **Ces évaluations dépendent énormément des opinions et des interprétations des évaluateurs et des efforts devront donc être poursuivis pour identifier de meilleurs mécanismes d'évaluation de ces aspects.**

Plus près de nous, le CRSNG lance cette année son nouveau programme, *Occasions spéciales de recherche*, qui en apparence recoupe partiellement les objectifs du programme *Projets de recherche en équipe*. Les objectifs de ce programme du CRSNG sont de :

- Constituer une réponse rapide à une occasion nouvelle dans le milieu de la recherche et dans les secteurs émergents de la recherche, particulièrement dans les secteurs qui présentent un risque élevé;
- Comporter des travaux de recherche innovateurs qui pourraient mener à une percée importante ouvrant sur de nouveaux domaines de découverte;
- Donner une longueur d'avance au Canada dans un domaine en émergence.

Selon l'avis du comité du chantier, il est trop tôt aujourd'hui pour évaluer l'impact de ce nouveau programme du CRSNG et il n'y a pas lieu de remettre en cause, à ce moment-ci, les grands objectifs du programme *Projet de recherche en équipe*. En premier lieu, le programme du Fonds Nature et Technologies met l'emphase sur des projets qui requièrent des expertises complémentaires, ce qui n'est pas le cas dans le nouveau programme du CRSNG. Le Québec demeure la seule province dans les domaines des sciences naturelles et du génie, à mettre l'accent sur le travail en équipe, permettant ainsi aux chercheurs québécois de s'insérer tôt dans de nouvelles avenues de recherche. La pertinence de ce programme est aussi renforcée par son impact sur la performance des chercheurs québécois

dans les concours fédéraux, dans la consolidation et le développement de la recherche dans les universités en région et dans le développement des carrières des nouveaux chercheurs. Le programme *Projet de recherche en équipe* comporte donc des spécificités qui répondent à des besoins certains et qui le distinguent des autres programmes actuellement offerts à la communauté scientifique.

À la lumière des expériences des deux dernières années, il paraît tout de même souhaitable d'ajuster le programme pour diminuer certains irritants et le différencier de l'ancien programme *Soutien aux équipes* en tenant compte de l'évolution du contexte de la recherche.

### **3.2 Scénarios pour les concours 2004-05 et suivants**

Le manque à gagner dans le budget du Fonds pour respecter les engagements des programmes existants est de l'ordre de 6,2 millions \$ pour l'année 2004-2005 et il y a peu d'espoir d'un redressement pour l'année 2005-2006. Dans ces circonstances, le comité responsable du chantier a envisagé cinq solutions :

- 1- Tenir un concours spécial qui servirait de passerelle aux anciennes équipes du programme *Soutien aux équipes* qui arrive à échéance cette année;
- 2- Faire porter les coupures en partie sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions *Projet de recherche en équipe* de façon à générer assez d'argent pour tenir un concours régulier en 2004-2005;
- 3- Faire porter les coupures en partie sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions *Projet de recherche en équipe* + *Regroupements stratégiques* + *Professeurs-chercheurs* + *Actions concertées* de façon à générer assez d'argent pour tenir un concours régulier en 2004-2005;
- 4- Abolir le programme *Projet de recherche en équipe* pour des raisons financières;
- 5- Ne pas tenir de concours cette année.

La première solution a été rejetée sur la base que les objectifs du nouveau programme sont différents de ceux du programme *Soutien aux équipes* et les équipes qui voudraient se présenter en 2004-2005 ne sont pas uniquement celles bénéficiant d'un dernier versement dans l'ancien programme. Ceci entraînerait donc une certaine iniquité par rapport à ceux qui ne détiennent pas actuellement de subvention dans ce programme.

Le chantier a rejeté la quatrième solution sur la base que ce programme a toujours sa raison d'être et qu'il demeure le seul à financer des frais directs de recherche au Québec pour plusieurs chercheurs québécois.

Des simulations financières démontrent que la deuxième solution n'est pas réaliste. Pour pouvoir tenir un concours régulier en 2004-2005, il faudrait réduire les subventions déjà accordées dans les concours 2002-2003 et 2003-2004 d'un pourcentage d'environ 45 %, pour les deux prochaines années, de façon à libérer un budget d'environ 2 millions \$. Ceci serait désastreux pour les bénéficiaires de ces subventions qui ont déjà engagé ces argents principalement pour du personnel de recherche.

Le troisième scénario ferait porter les coupures sur trois programmes de subventions du Fonds. Encore là, même en diminuant cette année le taux de succès des programmes *Regroupements stratégiques* et *Aide aux nouveaux chercheurs* et le montant en réserve pour les *Actions concertées*, les coupures qu'il faudrait imposer aux subventions déjà accordées seraient inacceptables puisqu'elles seraient de l'ordre de 24 %, en supposant un budget annuel de 2.2 millions \$. En supposant que des mesures non connues permettraient de diminuer l'ordre de grandeur de la coupure (24 %), aucun concours ne devrait être tenu à moins de disposer minimalement d'un montant de 1.4 millions \$. Ceci permettrait de soutenir une vingtaine d'équipes disposant d'une subvention de l'ordre de 70 k\$. La tenue d'un concours en-dessous de ces balises ne serait pas justifiée.

La dernière solution, qui est celle de surseoir temporairement au programme *Projet de recherche en équipe*, est la seule envisageable dans le contexte budgétaire actuel. Même là des coupures non négligeables aux subventions déjà accordées, de l'ordre de 14 %, devront être apportées aux autres programmes de subventions.

Pour l'exercice 2005-2006 et les années subséquentes, les crédits engagés lors des deux premiers concours seront libérés et, en répartissant ces fonds, on pourrait envisager le financement d'une trentaine de projets par année d'une valeur moyenne d'environ 70 k\$. Cette solution est loin d'être idéale, le nombre de projets subventionnés sera nettement inférieur au nombre souhaitable et cette situation est injuste pour les chercheurs qui planifiaient de se présenter au concours 2004-2005, mais c'est le mieux que l'on puisse faire dans les circonstances.

### **3.3 Ajustements à apporter au programme**

Compte tenu des restrictions budgétaires, le programme devra nécessairement être plus sélectif, ce qui implique un nombre plus limité de subventions, des objectifs plus précis et des modalités davantage reliées aux objectifs.

Les principales modifications suggérées aux règles et aux procédures d'évaluation sont indiquées en caractère gras. Certains commentaires sont ajoutés en encadré.

#### **3.3.1 Objectifs**

<b>Au lieu d'un objectif général et de deux objectifs particuliers, il est plus clair de donner trois objectifs précis :</b>
--

- Favoriser l'émergence de nouveaux créneaux de recherche dans l'ensemble des différents domaines scientifiques couverts par le Fonds et augmenter la compétitivité des chercheurs québécois dans les concours fédéraux, par des projets novateurs requérant des expertises complémentaires;
- Promouvoir le regroupement de chercheurs possédant les expertises ou les formations complémentaires nécessaires à la réalisation de tels projets;
- Offrir un milieu de qualité pour la formation et l'encadrement des étudiants.

### 3.3.2 Projet de recherche

**Les activités de recherche doivent correspondre à un projet de recherche novateur, porteur ou en émergence, pouvant comporter différents volets.**

**Le projet ne doit pas être subventionné par un autre organisme en même temps. Il peut par contre correspondre à un sous-projet ou encore à un module dans le cadre d'un projet plus vaste. Dans ce dernier cas, il doit être complet en soi.**

**Le financement du projet s'échelonne sur une période maximale de trois ans.**

**La subvention est non renouvelable.**

### 3.3.3 Responsable du projet

Le responsable de la demande est un chercheur universitaire (CHU) ou un chercheur de collège (CHC)

### 3.3.4 Composition de l'équipe

La complémentarité des compétences requises pour la réalisation des activités de recherche doit se refléter dans la composition de l'équipe.

**Une équipe comprend typiquement de deux à quatre chercheurs universitaires (CHU, CHUN et CHUT) ou de collège (CHC), ces derniers pouvant être des chercheurs établis ou des nouveaux chercheurs.**

Peuvent se joindre à l'équipe des chercheurs issus d'autres milieux de recherche, tels que des chercheurs affiliés (CHA), des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des chercheurs gouvernementaux (CHG) ou des chercheurs industriels (CHI).

### 3.3.5 Participation des chercheurs à plusieurs équipes

Les chercheurs (CHU, CHUN, CHUT, CHC) peuvent participer à plus d'un projet, **mais ne peuvent être responsables que d'un seul projet.** Toutefois, puisque cette mesure vise essentiellement à permettre aux équipes de recourir à toute l'expertise dont elles ont besoin pour la réalisation de leur projet de recherche, les chercheurs concernés doivent préciser et bien justifier leur contribution dans chaque équipe.

### **3.3.6 Évaluation de la demande**

Les demandes sont évaluées par des comités thématiques et multidisciplinaires, composés de membres possédant une vaste expérience en recherche. Les membres de ces comités évaluent les demandes selon les critères d'évaluation en vigueur dans le programme. Ils classent au mérite l'ensemble des demandes de subventions en identifiant celles qui peuvent faire l'objet d'un financement au chapitre des crédits de fonctionnement et d'équipements. Ils formulent également des recommandations relatives à l'adéquation du budget demandé.

Le nombre de comités thématiques est fonction du nombre de demandes.

Toutes les demandes sont transmises pour avis à des experts externes ou à des comités sectoriels présidés par des membres du comité multidisciplinaire. Ces experts formulent des avis aux comités thématiques, selon les différents critères et indicateurs d'évaluation en vigueur dans le programme. Lorsque possible, trois demandes ou plus sont transmises aux mêmes évaluateurs de façon à susciter des avis se fondant sur une évaluation comparative.

Le responsable du programme du Fonds Nature et Technologies a la responsabilité de veiller à ce que les comités et les divers intervenants consultés respectent les critères et les procédures d'évaluation en vigueur ainsi que les règles d'éthique en usage. De plus, en collaboration avec les présidents des comités thématiques, il identifie les membres des comités sectoriels et les experts externes à consulter. Enfin, le responsable de programme s'assure que les propositions de financement respectent les balises financières fixées annuellement par le conseil d'administration du Fonds Nature et Technologies.

### **3.3.7 Critères d'évaluation**

#### **1- Qualité scientifique du projet**

- a. Aspect novateur, porteur ou en émergence, du projet de recherche
- b. Nécessité de faire appel à des expertises complémentaires pour sa réalisation
- c. Approche méthodologique et réalisme du calendrier

#### **2- Justification du budget demandé**

- a. Réalisme du budget
- b. Concordance du budget avec les objectifs poursuivis et les ressources impliquées

#### **3- Retombées attendues du projet de recherche**

- a. Émergence de nouveaux créneaux de recherche
- b. Effet de levier pour le Québec
- c. Impact sur l'avancement des connaissances et sur la solution de problèmes sociaux, économiques et culturels

- d. Réponse aux besoins en matière de formation de personnel hautement qualifié
- e. Possibilité d'établir des partenariats avec d'éventuels utilisateurs

**Les allusions aux réalisations antérieures de l'équipe ont été enlevées**

**4- Qualité scientifique des membres de l'équipe**

- a. Démonstration ou potentiel de créativité
- b. Réalisations en recherche
- c. Reconnaissance du milieu

**5- Complémentarité des membres pour la réalisation du projet**

- a. Adéquation entre l'expertise des membres de l'équipe et le projet de recherche proposé
- b. Modalités d'intégration des compétences scientifiques
- c. Qualité des liens de collaboration, **dans la réalisation du projet de recherche**, entre les membres de l'équipe et d'autres intervenants ou partenaires.

**6- Qualité du milieu de formation**

- a. Expérience des membres dans l'encadrement d'étudiants
- b. Intégration des étudiants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et des stagiaires postdoctoraux au projet de recherche
- c. **Contribution du projet à la formation**
- d. **Capacité** d'intégration de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché de travail.

**Les critères liés aux activités d'animation, à la durée des études et au taux de diplomation ont été supprimés car ils s'appliquaient surtout à l'ancien programme Soutien aux équipes de recherche**

### **3.3.8 Aide financière**

- 1- Le programme vise à assurer le financement total des frais directs de recherche nécessaire pour la réalisation du projet.
- 2- Le budget annuel maximum est de 100 k\$ pour trois ans et la subvention annuelle moyenne sera typiquement de 70 k\$. Le financement peut être réparti de façon inégale sur une période maximale de trois ans.
- 3- Une subvention pour l'achat d'équipements peut être intégrée à la demande si ceux-ci sont essentiels à la réalisation du projet.
- 4- La présentation d'un budget réaliste, accompagné d'une ventilation précise des différents postes budgétaires, est un facteur crucial dans l'acceptation de la demande.

### 3.3.9 Subventions statutaires pour les CHC et les chercheurs des universités en régions périphériques

Aucun changement n'est proposé à ce niveau.

## 4. VOLET « Émergence de nouveaux pôles d'excellence en recherche »

Les thèmes porteurs en recherche évoluent rapidement. À titre d'exemples, des thèmes tels que les nanotechnologies, la génomique et la bioinformatique ne faisaient pas partie du vocabulaire scientifique il n'y a pas si longtemps. Le programme *Projet de recherche en équipe* peut jouer un rôle important dans l'émergence de nouveaux créneaux de recherche mais le passage d'une équipe performante à un regroupement stratégique peut représenter une étape insurmontable.

Trois stratégies peuvent être envisagées pour favoriser l'émergence :

- 1- La première stratégie serait d'inclure un volet *Émergence* au programme *Regroupements stratégiques*. Ce programme se voulait souple et dans les faits, des subventions de un à trois ans ont été accordées dans le passé pour des projets qui ne répondaient pas à tous les critères, mais où le potentiel et l'importance du domaine justifiaient un encouragement du Fonds.  
Il n'y aurait donc pas lieu, à ce stade-ci, de créer un nouveau programme pour l'émergence. Il suffirait de rendre plus officiel, dans un volet *Regroupement émergent*, ce qui s'est fait dans le passé dans le concours régulier. Les principaux changements envisagés seraient pour le volet *Émergence* :
  - a. Le nombre de membres du regroupement pourrait être réduit à 10 pour ce volet. Par contre, le nombre minimum de membres pour un regroupement régulier pourrait alors passer à 15.
  - b. Pour jouir de ce statut, le regroupement ne devrait pas avoir été financé comme tel par un autre organisme dans le passé.
  - c. Le montant et la durée de la subvention seront typiquement la moitié de celle d'un regroupement régulier.
  - d. Un regroupement ne pourrait être financé à titre de regroupement en émergence qu'une seule fois.
- 2- La deuxième stratégie serait de profiter des procédures d'accompagnement, de l'évaluation à mi-parcours et du renouvellement pour faire évoluer la programmation des centres existants et ainsi favoriser l'émergence de nouveaux créneaux.
- 3- La troisième stratégie, appelée « pro-active » supporterait l'idée que le Fonds pourrait, à l'occasion, tenir un concours ciblé ou sur invitation, ou encore de confier à un maître d'œuvre le mandat de faire émerger un regroupement dans un créneau stratégique donné.

Dans un autre ordre d'idée, les membres du chantier suggèrent de faire une meilleure distinction entre les règles et procédures applicables à un programme en particulier (objectifs, critères d'évaluation, etc.) et celles plus techniques applicables à l'ensemble des programmes (définitions des types de chercheurs, procédure de transmission électronique, responsabilité du Fonds, etc.).  
Des liens Internet appropriés peuvent être utilisés à cet effet.

## ANNEXE 1 : Indicateurs pour chaque critère d'évaluation des demandes

Tous les énoncés référant au renouvellement ont été supprimés

### 1- La qualité scientifique du projet de recherche.

A. Le projet de recherche est valable mais ne rencontre pas plusieurs des critères : il est peu novateur ou porteur, la présence d'une équipe aux expertises complémentaires n'est pas essentielle pour la réalisation du projet, la problématique décrite est vague, la méthodologie présente certaines faiblesses, le calendrier des activités et le budget sont peu réalistes.

B. Le projet est de qualité et rencontre une bonne partie des critères : il est assez novateur ou porteur, il se situe à l'interface des expertises des chercheurs, la problématique et la méthodologie sont bien présentées, le calendrier prévu est acceptable, le budget est assez réaliste.

C. Le projet de recherche est de grande qualité et rencontre la majorité des critères : il est très novateur et porteur, il nécessite des expertises complémentaires, la problématique et la méthodologie sont pertinentes et bien présentées. Le calendrier prévu et le budget sont réalistes.

D. Le projet de recherche est de qualité exceptionnelle et rencontre la totalité des critères : il est très novateur et porteur, l'apport d'expertises complémentaires est essentielle à la réalisation du projet, la problématique et la méthodologie sont très pertinentes et bien présentées, le calendrier prévu est très réaliste, le budget proposé correspond bien aux coûts nécessaires à sa réalisation.

### 2.- Justification du budget demandé (à venir).

### 3.- Les retombées attendues du projet de recherche.

A. Il devrait donner lieu à des progrès spécifiques dans l'avancement des connaissances, reconnus par des spécialistes du domaine, ou avoir certaines retombées à court, moyen ou long terme sur le plan social, économique ou culturel, **mais ne s'inscrit pas dans les créneaux vraiment innovants de la recherche**. Il n'existe pas de demande particulière de personnel hautement qualifié dans ce domaine.

B. Le projet de recherche **présente des aspects de nouveauté dans son approche**. Il devrait donner lieu à des progrès importants dans l'avancement des connaissances, reconnus par l'ensemble des spécialistes canadiens dans le domaine ou avoir des retombées à court, moyen ou long terme sur le plan social, économique ou culturel. Il existe une demande de personnel hautement qualifié dans ce domaine.

C. Le projet de recherche **pourrait donner lieu à l'émergence de nouveaux créneaux de recherche**. Il devrait donner lieu à des progrès majeurs dans l'avancement des connaissances, reconnus par des spécialistes internationaux dans le domaine ou avoir des retombées importantes à court, moyen ou long terme sur le plan social, économique ou culturel. **Il pourrait exercer un effet de levier important pour la participation à des programmes nationaux et internationaux ou permettre l'établissement de partenariats avec des utilisateurs**. Il existe une grande demande de personnel hautement qualifié dans le domaine.

D. Le projet de recherche **contribuera au développement de nouveaux créneaux de recherche**. Il devrait donner lieu à des progrès exceptionnels dans l'avancement des connaissances, reconnus par l'ensemble des spécialistes internationaux dans le domaine. Il aura vraisemblablement des retombées majeures à court, moyen et long terme au plan social, économique ou culturel. **Il devrait exercer un effet de levier important pour la participation à des programmes nationaux et internationaux ou permettre l'établissement de partenariats importants avec des utilisateurs**. Il existe une pénurie de personnel hautement qualifié dans ce domaine.

#### 4- La qualité scientifique des membres

<b>Les allusions aux travaux antérieurs de l'équipe ont été enlevées</b>
--

A. Les principaux membres de l'équipe bénéficient d'une certaine notoriété auprès de leurs collègues ou sont de nouveaux chercheurs.

B. Les principaux membres de l'équipe sont reconnus sur le plan national dans leur domaine ou ils sont de nouveaux chercheurs prometteurs. **Ils ont une certaine expérience de travail en équipe**.

C. Les principaux membres de l'équipe sont très innovateurs et leur excellence est largement reconnue à l'échelle internationale ou ils sont des nouveaux chercheurs très prometteurs. **Ils ont démontré une capacité à travailler en équipe avec des chercheurs de formation ou d'expertise différente**.

D. Les principaux membres de l'équipe sont reconnus à l'échelle internationale comme étant tout à fait exceptionnels et ils ont des réalisations majeures à leur crédit ou ils sont de nouveaux chercheurs qui se sont déjà distingués par leurs initiatives et leurs capacités à innover. **Ils ont démontré une grande capacité à travailler en équipe avec des cher-**

cheurs de formation ou d'expertise différente.

#### 5.- La complémentarité des membres eu égard au projet de recherche

<b>Les allusions aux partenariats avec d'autres groupes ont été enlevées</b>
--

A. L'équipe est composée de chercheurs oeuvrant dans des domaines connexes qui ont des intérêts communs. L'équipe fera appel régulièrement au personnel de recherche à mettre en place.

B. L'équipe est composée de chercheurs possédant des expertises complémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Les membres de l'équipe ont un projet commun bien intégré et ils feront appel régulièrement au personnel mis en place.

C. Les membres de l'équipe pourront réaliser ensemble un projet de recherche qu'ils n'auraient pu réaliser sans la complémentarité des expertises. **Le personnel qui sera mis en place est essentiel à la réalisation du projet.**

D. La collaboration entre les membres de l'équipe est essentielle à la réalisation du projet. **Le projet ne pourrait pas se réaliser sans le personnel qui sera mis en place.**

#### 6- La qualité du milieu de formation

A. Les membres de l'équipe accueillent régulièrement des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et forment occasionnellement des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. **Les étudiants rattachés au projet recevront une formation surtout disciplinaire.**

B. Les membres accueillent régulièrement des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et dirigent un nombre acceptable d'étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ainsi que des stagiaires postdoctoraux. Les diplômés se trouvent généralement un emploi dans un domaine lié de près à leur formation. **Le projet de recherche va permettre aux étudiants et stagiaires de s'ouvrir sur le travail en équipe.**

C. Les membres de l'équipe et la nature du projet constituent un excellent milieu de formation **en équipe ou interdisciplinaire pour des étudiants de tous les cycles.** Les diplômés se trouveront aisément un emploi.

D. Les membres de l'équipe et la nature du projet constituent un milieu unique de formation **en équipe ou interdisciplinaire** au Québec. Les diplômés de tous les cycles qui y sont formés seront en grande demande.

**ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITÉ POUR LE CHANTIER SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PROGRAMME « PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE » ET SUR LE SOUTIEN DU FONDS À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PÔLES D'EXCELLENCE EN RECHERCHE**

**Présidente :**

- ▶ Mme Brigitte Jaumard, présidente  
Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
Université de Montréal (membre du conseil d'administration)

**Membres :**

- ▶ M. Daniel Coderre  
Vice-recteur associé à la recherche et à la création  
Université du Québec à Montréal
- ▶ M. Pierre Dumouchel  
Vice-président R-D  
Centre de recherche informatique de Montréal
- ▶ M. Denis Laurendeau  
Département de génie électrique  
Université Laval
- ▶ M. Luc Varin  
Département de biologie  
Université Concordia (membre du conseil d'administration)

**Membre d'office :**

- ▶ M. Guy Provost  
Vice-président exécutif et directeur des programmes  
Fonds Nature et Technologies

**Secrétaire du Comité :**

- ▶ M. Jacques E. Desnoyers  
Conseiller scientifique  
Fonds Nature et Technologies

**Personne ressource :**

- ▶ M. Claude Pinel  
Responsable du programme Projet de recherche en équipe  
Fonds Nature et Technologies.